Communauté de communes
Lieuvin Pays d'Auge

Transports, Equipements Collectifs, Vie Associative et Culturelle

FORMULAIRE RESERVATION

MAISON DES ASSOCIATIONS A LIEUREY

Identité du demandeur :

Nom, prénom : ....

Adresse : ....

..... Téléphone : .... / .... / .... / .... / ....

Courriel :.....

Agissant au nom et pour le compte de l'association ou institution suivante :

Nom de l'association : ....

Adresse : ....

..... Téléphone : .... / .... / .... / .... / ....

Courriel :.....

Type d'événement : ....

Dates de l'événement : ....

Horaires : .....

Locaux souhaités :

- ❑ Grande salle de spectacle (*200 personnes maxi*) :
- ❑ Salle de danse et musique (*50 personnes maxi*) :
- ❑ Salle informatique (*10 personnes maxi*) :
- ❑ Tisanerie

L'entrée de l'évènement est :

❑ gratuite ❑ payante

Est-il prévu un cocktail / vin d'honneur :

❑ oui ❑ non

L'évènement comporte-t'il la vente de produits :

❑ oui ❑ non

Si oui, les recettes sont destinées à :

- ❑ L'association organisatrice de l'évènement
- ❑ Une autre association : laquelle ? .....
- ❑ Aux exposants vendeurs .....

Conditions de la mise à disposition

Article 1 – Modalités

Conformément à l'article 1.5 du règlement intérieur de la maison des associations, les manifestations à caractère politique, syndical et cultuel n'y sont pas autorisées.
La demande de mise à disposition doit être souscrite au **moins un mois** avant la date de l'évènement. Faute de quoi elle ne sera pas prise en compte.
Les demandes sont traitées dans l'ordre d'arrivée et selon les disponibilités des salles de la maison des associations.
Le demandeur doit être dûment autorisé par la personne morale (association ou institution) qu'il représente à signer le présent formulaire et les fiches de constat.
Le demandeur s'engage à respecter les dispositions du règlement intérieur de la maison des associations notamment l'article 2.1. Ce règlement lui sera transmis lors de la remise des clés.

Rappel des capacités des salles:

Grande salle de spectacle : 200 personnes
Salle de musique et danse : 50 personnes
Salle informatique : 10 personnes

En aucun cas le dépassement de ces seuils n'est autorisé.

Article 2 - Assurance

L'association qui demande la mise à disposition des locaux de la maison des associations doit être en possession d'une attestation d'assurance couvrant l'évènement projeté. Cette attestation devra être produite lors de l'état des lieux à la prise en charge des locaux.

Article 3 - Etat des lieux

Un état des lieux contradictoire sera fait à la remise des clés et lors de la restitution de celles ci.
Une fiche de constat sera signée par le responsable de l'évènement et par le représentant de la Communauté de Communes Lieuvin Pays d'Auge.
Si, lors de l'état des lieux au retour des clés, des dégâts sont constatés, ils seront consignés sur la fiche de constat. La Communauté de Communes engagera les frais de réparation et transmettra les factures à l'association demandeuse.

Fait à : ....., le .....
Signature du demandeur

Formulaire à retourner à la Communauté de Communes Lieuvin Pays d'Auge

A l'attention de Mme Sandra SAMSON
21 bis rue de Lisieux 27230 THIBERVILLE
ou par mail : sandra.samson@lieuvinpaysdauge.fr